

Franchise de port militaire pour les commandements de l'armée; champ d'application et exigences formelles

En tant que fonctionnaire de poste de commandement militaire ou milicien de l'armée ayant une fonction de commandement, vous pouvez bénéficier de certains produits et services de La Poste Suisse SA en franchise de port, sur la base de l'Ordonnance du DDPS du 21 novembre 2018 ainsi que de l'ordre postal (règl 60.052.01 f).

La franchise de port militaire comprend tous les envois de lettres et de colis postaux que vous envoyez dans le cadre de la fonction susmentionnée et effectués dans l'intérêt exclusif du service.

1. Envois postaux du service intérieur de tous formats

- jusqu'à un poids maximum de 1000g et une épaisseur maximum de 2cm en utilisant les enveloppes prescrites portant le texte préimprimé «Affaire militaire» ainsi que les coordonnées de l'expéditeur en service. Les enveloppes vierges ou les cartes postales sont exclues resp. soumises à la taxe.
- Egalement, les envois-réponse militaires «ERM» selon chiffre 4.3 de l'ordre postal.

À noter s.v.p.: - extrait de la lettre réf 125.001 du C BLA du 21.1.2019 à divers destinataires: «L'objectif est d'utiliser au maximum le canal du **courrier B**. Le courrier «A» devrait être l'exception. Pour les communications urgentes, les médias électroniques peuvent être utilisés plus souvent».

2. Colis d'un poids maximum de 30 kg

- en utilisant les étiquettes d'adresse prescrites portant le texte préimprimé «Affaire militaire». L'absence d'étiquette ou toutes étiquettes autres que celles préimprimées sont soumises à la taxe.

3. Prestations supplémentaires

Pour les deux types de produits, les «prestations supplémentaires» sont incluses dans la franchise de port militaire, à condition que leur utilisation réponde à un besoin militaire exclusif du service. Les plus courantes sont les suivantes:

- Courrier recommandé pour lettres (Recommandé/**R**) et colis (Signature/**SI**)
 - avec accusé de réception (signature du destinataire)
 - et une limite max. de responsabilité de 500 CHF pour les lettres et de 1500 CHF pour les colis
- Courrier A-PLUS (A+) pour les envois de la poste aux lettres
 - avec confirmation de livraison à l'adresse du domicile
- Actes judiciaires (AJ) pour les organes de la justice militaire
- Suppléments pour les colis pour le tri manuel (**MAN**), à contenu fragile (**FRA**) ou ceux qui doivent être transportés en tant que marchandises encombrantes (**SP**).

4. Exigences formelles

Vos envois «Affaire militaire» doivent comporter une information correcte de l'expéditeur militaire. Il doit être inscrit à la main, tamponné ou imprimé dans l'espace prévu à cet effet. Dans le cas des enveloppes à fenêtre, l'expéditeur militaire doit figurer sur une ligne séparée au-dessus du destinataire.

Pour les envois exempts de frais de port, vous ne pouvez utiliser que les enveloppes/étiquettes officielles susmentionnées avec le texte préimprimé «Affaire militaire» et le code QR. C'est le seul moyen pour la Poste Suisse CH SA de garantir une facturation correcte au DDPS. Vous trouverez ici des instructions supplémentaires sur la manière de commander ces formulaires: voir [lien](#): «Commande d'enveloppes/formulaires officielles avec impression «Affaire militaire»». Les enveloppes préimprimées «Affaire militaire» ne doivent pas être utilisées pour envoi vers l'étranger (même si affranchies).

5. Particularités

- Les contenus au profit d'associations militaires, événements hors du service et le tir ne sont pas considérés comme affaires militaires.
- Les paiements d'affranchissements manquants et les taxes pour les retours d'envois expédiés par les postes de commandement sont également couverts par la franchise de port militaire.
- Les conditions pour les opérations à l'étranger sont réglementées spécifiquement dans des cas individuels. Statut 2023: pour les membres de la SWISSCOY et de l'EUFOR/LOT = sous la franchise de port similaire à l'exemption d'affranchissement domestique.

Les produits postaux suivants sont explicitement exclus de la franchise de port militaire:

- Articles envoyés à l'étranger, y compris dans la Principauté du Liechtenstein
- Tous les services «express» et de coursiers
- Journaux et magazines publiés par les postes de commandement (s'ils ne sont pas sous plis)
- Les envois non adressés envoyés par les postes de commandement (Promopost)
- Remboursements sans titre (BLN) pour envois lettres et colis

Les prestations suivantes de la Poste CH SA restent également payantes:

- Demandes de réexpédition, changements d'adresse, réacheminements ou garde des envois postaux pour un poste de commandement militaire
- Transports de marchandises
- Coûts des ordres de prise en charge ou de livraison sur demande
- Toutes les taxes pour les services financiers de PostFinance SA

6. Informations complémentaires

Selon l'article 10 de l'Ordonnance du DDPS concernant la franchise de port militaire du 21 novembre 2018 (état au 1.1.2020), le chef de la poste de campagne, en accord avec la base logistique de l'armée, définit les exigences formelles et précise l'étendue des prestations (...) de l'exemption de la franchise de port militaire (avec les instructions correspondantes). En cas d'incertitude, toutes les demandes de clarification, de précisions ou requêtes dans les cas particuliers doivent être adressées à la Direction de la poste de campagne avant l'envoi de tout courrier.

Des informations détaillées sur les produits et les services supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante: www.poste.ch. Les conditions générales de Poste CH SA s'appliquent.

La Direction de la poste de campagne ou le bureau des renseignements militaires Bureau Suisse se tiennent à votre disposition pour tous renseignements personnels généraux concernant la franchise de port militaire.

Direction de la Poste de campagne



Colonel Fritz Affolter
Chef P camp de l'Armée

Commande d'enveloppes/formulaires officielles avec impression «Affaire militaire»

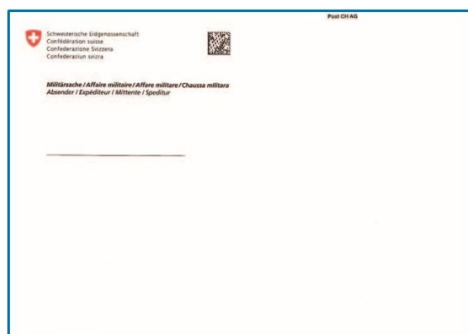
- Par le personnel de milice, les enveloppes «Affaire militaire» doivent être exclusivement commandées par e-mail auprès de: **vente.militaire@bbl.admin.ch**
- Le personnel militaire avec l'accès à l'Intranet du DDPS commande auprès du shop «SRM-publications militaires».

Lettres formats normaux	Lettres grands formats
06.150 Enveloppe C5 sans fenêtre (carton à 500 expl.)	06.140 Enveloppe C4 sans fenêtre (carton à 250 expl.)
06.151 Enveloppe C5 avec fenêtre (carton à 500 expl.)	06.141 Enveloppe C4 avec fenêtre (carton à 250 expl.)
06.155 Enveloppe B5 sans fenêtre (carton à 250 expl.)	06.145 Enveloppe B4 sans fenêtre (carton à 250 expl.)
Colis:	
06.053 étiquette autocollante affaire militaire (1 liasse à 100 expl.)	

Tous les formulaires avec l'impression «Affaire militaire» comportent un code Datamatrix. Les anciennes enveloppes SANS code Datamatrix ne doivent PLUS être utilisées pour les envois postaux (le délai de transition 2015 – 2017 est échu).



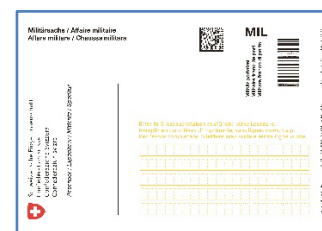
Exemples:



06.150 enveloppe C5 sans fenêtre



06.151 enveloppe C5 avec fenêtre



06.053 étiquette autocollante

Processus spécial pour les envois-réponse militaires «ERM»

06.160 dfi, enveloppes ERM, SAP-VBS-No.: 2573.1457

L'article 06.160, envoi militaire réponse «EMR», n'existe qu'en «courrier B», format C5, sans fenêtre, plié. Pour le personnel de milice, les commandes sont à envoyer par courriel à **feldpost@post.ch**. L'Office fédéral des constructions et de la logistique livre la marchandise à l'adresse postale indiquée, après le contrôle des autorisations par la Direction de la Poste de campagne.

Lors de la commande, veuillez svp indiquer:

- Le nombre (par lots de 100, 500 enveloppes = 1 carton)
- L'utilisation prévue (réponses de mil aux invitations à la cérémonie des drapeaux, etc.)
- L'organe de commandement militaire responsable / fonction
- L'adresse de livraison (si elle ne correspond pas à celle indiquée au point c)

Veuillez svp faire preuve de retenue lors de la commande – **max. 2000 pièces par livraison**.
Merci.

